

L'économie circulaire chez les entreprises au Québec



Sophie Brehain et Sarah Roy-Milliard, avec la collaboration d'Ariane Vézina et de Julien Armand

Faits saillants

- L'économie circulaire est pratiquée par une majorité d'entreprises au Québec : environ 81,7 % des entreprises au Québec ont déclaré avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable d'économie circulaire, mais cette proportion est de 68,8 % lorsqu'on exclut le recyclage et le compostage.
- 60,7 % des entreprises combinent plusieurs pratiques d'économie circulaire.
- La plupart des entreprises mettent en place de 2 à 5 pratiques d'économie circulaire, pour un nombre moyen de 3,1 pratiques d'économie circulaire par entreprise.
- Environ 10,9 % des entreprises ont en place au moins une pratique dans chacun des thèmes de l'économie circulaire qui correspondent aux différentes étapes du cycle de vie des produits, soit *Repenser pour réduire la consommation de ressources*, *Utiliser les produits plus fréquemment*, *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, et *Donner une nouvelle vie aux ressources*.
- Le nombre d'employés et employées ainsi que le chiffre d'affaires influent peu sur la propension des entreprises à employer une pratique d'économie circulaire, et ce, peu importe les pratiques d'économie circulaire.
- Parmi les pratiques d'économie circulaire les plus populaires, le recyclage et compostage est celle que les entreprises ont déclaré utiliser le plus souvent (63,9 %), suivie par l'entretien et la réparation (49,4 %).
- Les pratiques d'affaires en économie circulaire les plus rares sont généralement celles qu'on trouve au début du cycle de vie des produits, comme l'écoconception, l'économie collaborative, l'économie de fonctionnalité et la symbiose industrielle.
- Les pratiques d'économie circulaire les moins courantes sont presque toujours employées simultanément avec une ou plusieurs autres pratiques d'économie circulaire.

L'analyse qui suit porte sur les pratiques d'affaires écoresponsables qui contribuent à rendre l'économie circulaire et qui étaient **en place en 2022 chez les entreprises du Québec**. Les résultats proviennent de *l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023* menée par l'Institut de la statistique du Québec auprès des entreprises employant cinq personnes et plus. Quelques publications issues de la même enquête sur les [pratiques d'affaires écoresponsables](#) ou sur l'utilisation [des technologies propres](#) sont disponibles également.

Dans ce premier bulletin consacré à l'économie circulaire, les résultats se déclinent selon la taille de l'entreprise et les quatre grands thèmes de l'économie circulaire, tandis que les résultats selon les secteurs d'activités figurent dans le deuxième bulletin, [L'économie circulaire selon les secteurs d'activités au Québec](#).

Les analyses reposent sur des tests statistiques réalisés au seuil de 5 % pour identifier les différences significatives entre les résultats (voir [l'encadré sur la méthodologie](#)).

Pourquoi l'économie circulaire est-elle importante ?

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire, c'est le fait d'utiliser judicieusement les ressources matérielles afin d'en éliminer le gaspillage et d'en retirer le maximum de bénéfices. L'économie circulaire vise à maximiser l'utilité des ressources déjà présentes dans l'économie plutôt que d'extraire des matières vierges, ce qui minimise les impacts environnementaux. En économie circulaire, les matières résiduelles sont une ressource matérielle potentielle.

Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire précise que l'économie circulaire est un « **système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités**¹. »

L'écoconception, l'entretien et la réparation de même que le recyclage sont des exemples de pratique d'économie circulaire.

1. Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (2025).

L'accroissement de la population et le mode de vie propre à la société de consommation du XXI^e siècle exigent une grande quantité de ressources naturelles. La production de biens et services s'inscrit principalement dans un modèle linéaire, qui consiste à extraire, à transformer, à consommer puis à jeter les matières et qui conduit à l'accumulation de matières résiduelles, à la destruction d'habitats naturels et à des perturbations des processus naturels terrestres¹.

Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), on estime que la quantité de biomasses, de combustibles fossiles, de minerais métalliques et non métalliques qui entrent dans le processus économique d'un territoire² pour répondre à ses besoins de consommation est d'environ 18 tonnes par habitant (t/hab.) par année³. Au Québec, cette quantité était de 30 t/hab. en 2019⁴, alors qu'elle était de 59 t/hab. au Canada pour la même année⁵. Les ressources naturelles sont donc extraites en grandes quantités, mais aussi partiellement gaspillées. En effet, les processus de production, de transformation, de transport ou de fin de vie des produits peuvent engendrer du gaspillage. De plus, certains produits sont jetés avant leur fin de vie utile (par exemple en raison d'un effet de mode), et certains produits sont conçus pour être jetés et remplacés rapidement (produits à usage unique, obsolescence programmée, etc.). En 2023, la quantité de matières éliminées par habitant au Québec était estimée à 685 kg/hab.⁶.

Bien que le recyclage contribue à augmenter la durée de vie des matières dans l'économie, celui-ci ne permet pas d'endiguer l'extraction à la source de matières vierges.

Le recyclage, qui est une pratique d'économie circulaire parmi d'autres, connaît quelques limites. Parmi les difficultés observées, mentionnons les matières qui peuvent ne pas être triées par les consommateurs et consommatrices, peuvent être contaminées ou rejetées au centre de tri, les débouchés pour certaines matières qui peuvent être très limités, voire inexistantes, etc. De plus, plusieurs matières recyclées présentent une qualité de matériau plus faible qu'à l'origine, notamment parce que les procédés de recyclage optimaux sont onéreux ou que la technologie n'existe pas.

De plus, le recyclage nécessite des ressources humaines et financières importantes. Selon le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans le secteur municipal, en 2019, le coût moyen de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières destinées à la collecte sélective (souvent appelées matières recyclables) s'est élevé à 312 \$/t pour les matières recyclables et à 197 \$/t pour les matières organiques⁷. Ainsi, RECYC-QUÉBEC estime que moins de la moitié (48 %) des matières recyclables générées à la maison et par les entreprises et organismes desservis par les collectes municipales ont été acheminées aux fins de recyclage en 2023⁸. Pour les matières organiques, le taux global de recyclage est estimé à 64 %⁹.

La raréfaction des ressources et la difficulté des écosystèmes à assimiler de plus en plus de résidus appellent à une modification des comportements. L'économie circulaire va au-delà du recyclage grâce à des pratiques d'affaires qui s'appliquent aux différentes étapes du cycle de vie des produits.

1. RECYC-QUÉBEC (s.d.).

2. Il s'agit de la consommation intérieure de matière, c'est-à-dire la production locale plus les importations moins les exportations.

3. Organisation de coopération et de développement économique (s.d.).

4. BREHAIN, Sophie (2023).

5. Organisation de coopération et de développement économique (s.d.).

6. RECYC-QUÉBEC (2025a).

7. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2022).

8. RECYC-QUÉBEC (2025b).

9. RECYC-QUÉBEC (2025c).

1. Quelles pratiques d'affaires favorisent l'économie circulaire ?

Québec circulaire a recensé une douzaine de pratiques d'affaires écoresponsables favorisant la circularité de l'économie^{10,11}. Elles ont été classées selon quatre thèmes dans le schéma ci-dessous.

L'ordre des thèmes est important, car ils sont hiérarchisés selon les dommages environnementaux évités. Plus les actions interviennent tôt dans le cycle de vie des produits, plus les bénéfices environnementaux sont importants.

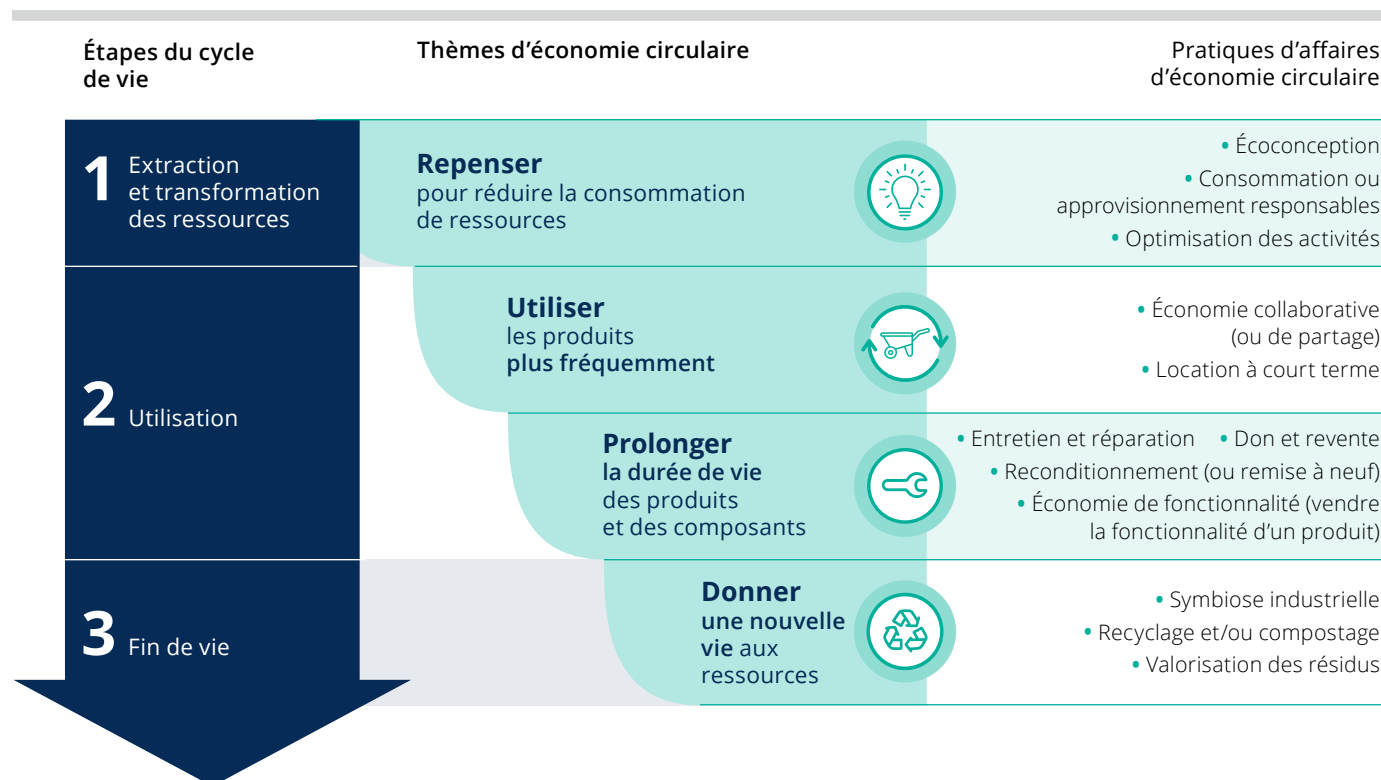
Comme toutes les stratégies d'économie circulaire, le thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources* (ci-après : *Repenser*) vise à faire mieux avec moins. Les pratiques qui composent ce thème sont axées sur la minimisation des matières et ressources concernées dans la production de biens et services. Par exemple, l'écoconception est une façon de concevoir qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie (ex. miser sur des emballages plus sobres, réduire le gaspillage d'énergie dans la fabrication). Notons que les démarches d'écoconception faisant appel à la créativité, à la recherche et à l'innovation peuvent non seulement générer des

bénéfices environnementaux, mais aussi contribuer à augmenter la productivité d'une entreprise¹².

Les thèmes *Utiliser les produits plus fréquemment* (ci-après : *Utiliser plus fréquemment*) et *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* (ci-après : *Prolonger la durée de vie*) servent à maximiser la phase productive des produits, que ce soit par une utilisation soutenue ou par un allongement de leur durée de vie. Parmi les pratiques d'affaires qui sont classées sous ces thèmes, on trouve des pratiques bien connues telles que la location, l'entretien ou la réparation, le don ou la revente, mais aussi des pratiques relativement innovantes, comme l'économie collaborative ou l'économie de fonctionnalité.

Figure 1

Thèmes et pratiques de l'économie circulaire, selon les étapes du cycle de vie des produits



Source : Institut de la statistique du Québec, inspiré de RECYC-QUÉBEC.

10. Le réseau Québec circulaire est une initiative du [Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire](#) qui vise à « accélérer la transition vers l'économie circulaire par la convergence des acteurs, des projets et des outils. » Ce réseau est également lié à d'autres plateformes similaires à l'international.

11. QUÉBEC CIRCULAIRE (s.d.).

12. BERNEMAN C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009).

Le thème *Donner une nouvelle vie aux ressources* (ci-après : *Donner une nouvelle vie*) vise quant à lui la fin du cycle de vie des produits et cherche à recirculariser les résidus dans l'économie. Parmi les pratiques qui contribuent à ce thème, on trouve la symbiose industrielle qui implique la création de partenariats industriels où les rejets d'une industrie deviennent l'intrant d'une autre. Cette pratique permet de valoriser non seulement les matières résiduelles, mais également l'eau et l'énergie consommée. À titre d'exemples, un centre de données peut fournir de la chaleur à des serres pour la culture de légumes, ou une entreprise qui fabrique des poutrelles de bois peut remettre celles qui sont non conformes à une entreprise qui fabrique d'autres produits en bois.

Veuillez consulter le glossaire pour une définition détaillée de [chaque pratique d'affaires circulaire](#).

Économie collaborative (ou de partage), économie de fonctionnalité, location à court terme, quelle est la différence ?

Ces trois pratiques d'économie circulaire sont basées sur la mise en commun d'un produit ou d'un service, mais comportent quelques différences importantes.

L'économie collaborative, ou de partage, vise à **mutualiser** les ressources existantes, avec ou sans intermédiaire (p. ex. une application Web). Il s'agit d'initiatives visant à optimiser l'utilisation des ressources entre les entreprises, comme le partage d'un appareil laser entre plusieurs salons d'esthétique, le partage de données ouvertes, le partage d'un espace d'entreposage.

La location à court terme, c'est le fait de **louer un produit ou un service**, comme une machine à nettoyer les tapis ou des machineries lourdes de chantier, sans que les usagers aient de liens entre eux.

L'économie de fonctionnalité consiste à payer pour la **fonction d'un produit** plutôt que le bien lui-même. Par exemple, une entreprise peut payer pour un service de photocopie, mais n'achète pas la photocopieuse elle-même. Autre exemple, certaines entreprises offrent de louer des pneus, plutôt que de les vendre, en facturant la location au kilométrage, ce qui limite l'emploi de matières vierges.



Dizfoto / iStock

2. Quelles sont les pratiques d'économie circulaire mises en place par les entreprises au Québec ?

Environ 81,7 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont déclaré utiliser au moins une pratique de l'économie circulaire en 2022. Si on exclut le recyclage et compostage, cette proportion diminue pour atteindre 68,8 %.

Parmi les pratiques d'économie circulaire les plus populaires, le recyclage et compostage est en effet celle que les entreprises ont déclaré utiliser le plus souvent

(63,9 %), suivie par l'entretien et la réparation (49,4 %). La proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser les pratiques de consommation ou d'approvisionnement responsables ainsi que le don et la revente avoisine les 23 %.

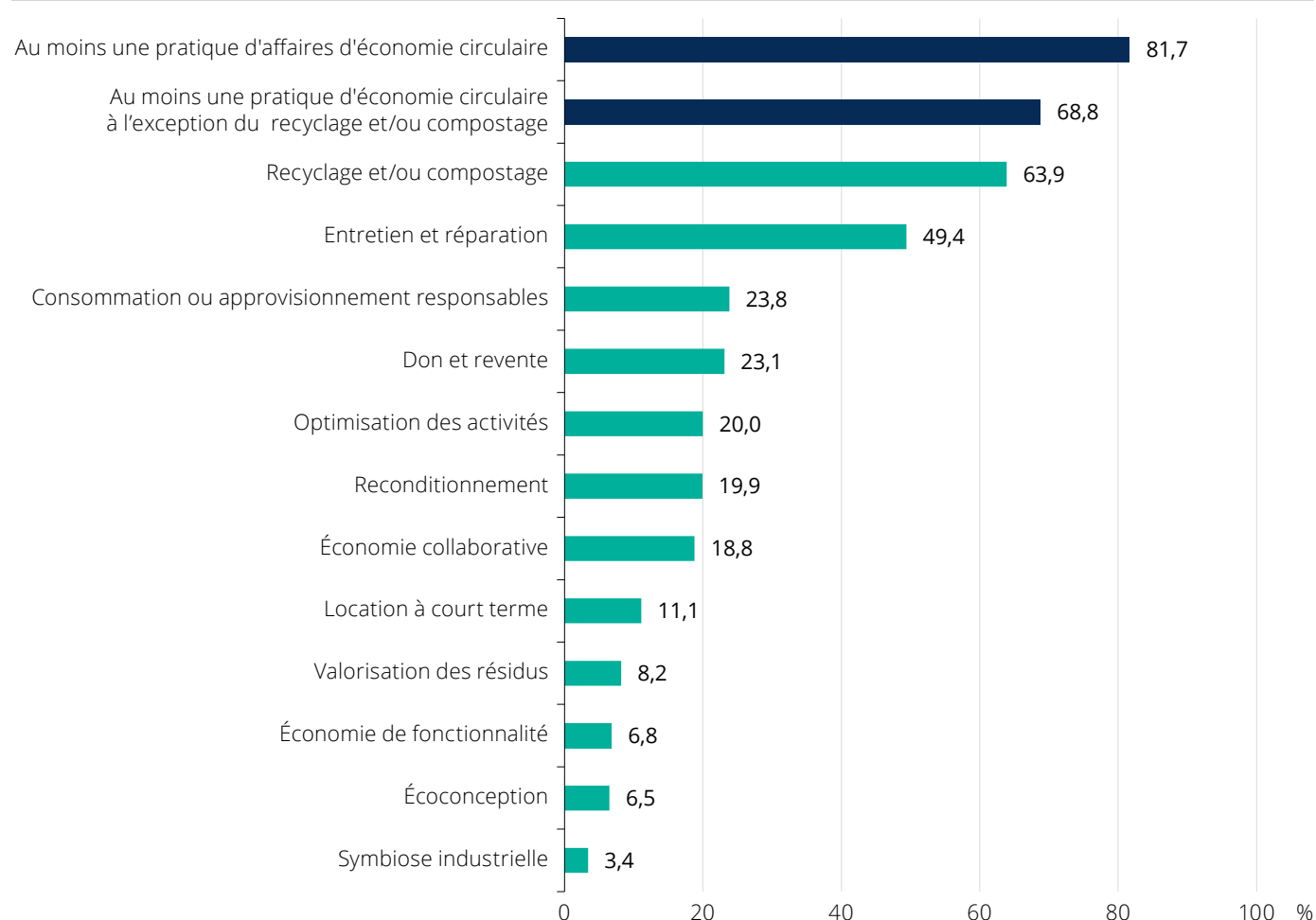
L'optimisation des activités, l'économie collaborative (utilisation d'un même bien par plusieurs personnes pour en intensifier

l'usage) et le reconditionnement arrivent en quatrième position ; environ une entreprise sur cinq a mentionné ces pratiques.

La symbiose industrielle (ou l'écologie industrielle), qui requiert la participation de plusieurs entreprises, est la pratique d'économie circulaire la moins souvent utilisée ; la proportion d'entreprises l'ayant mentionnée est de 3,4 %.

Figure 2

Proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2022



Note : Certains résultats pourraient ne pas être statistiquement différents des autres. Consultez les résultats avec les mesures de précisions pour plus de détails.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

3. Combien de pratiques d'économie circulaire les entreprises ont-elles en place ? Quelles sont les pratiques qui vont de pair ?

La plupart des entreprises utilisent au moins une pratique d'économie circulaire, et la plupart d'entre elles ont en place plus d'une pratique d'économie circulaire. En moyenne, les entreprises pratiquant l'économie circulaire mettent en place 3,1 pratiques.

En effet, 18 % des entreprises affirment n'employer aucune pratique d'économie circulaire. Environ 21 % des entreprises n'emploient qu'une seule pratique (généralement le recyclage et/ou le compostage). Ainsi, 61 % des entreprises emploient plus d'une pratique d'économie circulaire. Seule une minorité d'entreprises emploient six pratiques ou plus d'économie circulaire conjointement, comme on peut le voir dans la figure 3.

On remarque que des tendances se dessinent quant à l'utilisation conjointe¹³ de certaines pratiques. Les deux pratiques d'économie circulaire les plus susceptibles d'être employées ensemble sont la symbiose industrielle et la valorisation des résidus.

Les 10 paires de pratiques les plus susceptibles d'être employées ensemble, en ordre de probabilité d'occurrence, sont les suivantes :

1. Valorisation des résidus – Symbiose industrielle ;
2. Symbiose industrielle – Écoconception ;
3. Reconditionnement – Entretien et réparation ;
4. Entretien et réparation – Location à court terme ;
5. Optimisation des activités – Écoconception ;
6. Entretien et réparation – Économie collaborative ;
7. Symbiose industrielle – Économie de fonctionnalité ;
8. Symbiose industrielle – Économie collaborative ;
9. Consommation ou approvisionnement responsables – Écoconception ;

10. Optimisation des activités – Consommation ou approvisionnement responsables.

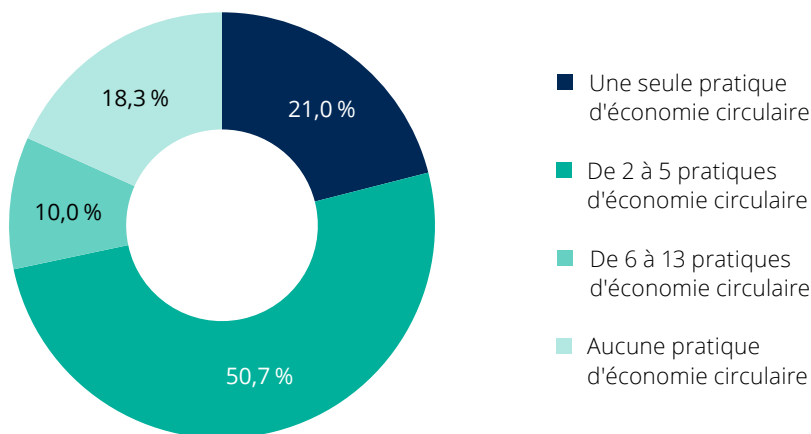
Ainsi, les pratiques les moins courantes, telles que la symbiose industrielle, l'écoconception et l'économie collaborative, sont aussi celles qui sont le plus souvent employées conjointement avec au moins une autre pratique d'économie circulaire.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par une conscientisation particulière envers l'économie circulaire ou par un intérêt pour des méthodes de plus en plus innovantes. Certaines pratiques pourraient également être plus faciles que d'autres à mettre en place conjointement. Par exemple, la symbiose industrielle, qui repose notamment sur le fait de valoriser les surplus de matières, d'eau ou d'énergie avec d'autres entreprises, va naturellement de pair avec la valorisation des résidus et l'écoconception.

Les pratiques les plus souvent employées seules sont le recyclage/compostage, l'entretien et la réparation, ainsi que la location à court terme. Ces pratiques sont respectivement utilisées par 63,9 %, 49,4 % et 11,1 % des entreprises. Le recyclage et/ou compostage ainsi que l'entretien et la réparation sont également les pratiques les plus communes. Il est possible que ces pratiques soient plus faciles à adopter que d'autres, et donc mises plus facilement en place par les entreprises qui n'ont pas un intérêt particulier pour l'économie circulaire. Ainsi, on constate que les pratiques les plus communes sont plus souvent employées seules que les autres.

Figure 3

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire en place, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

13. L'association entre deux pratiques d'économie circulaire est évaluée à l'aide du rapport de cote (*odds ratio*). La cote (ou *odds*) d'un événement correspond au rapport entre la probabilité que l'événement survienne et la probabilité qu'il ne survienne pas. Dans notre cas, il s'agit du rapport entre les cotes d'une pratique d'économie circulaire A avec une pratique d'économie circulaire B et de la pratique A sans la pratique B. Ainsi, un rapport de cote supérieur à 1 signifie que la réalisation de la pratique B est associée à une augmentation de la réalisation de la pratique A, et que ces deux pratiques sont plus susceptibles d'être employées ensemble.

4. L'utilisation des pratiques d'économie circulaire selon les thèmes, la taille de l'entreprise et le nombre de pratiques d'économie circulaire

Les pratiques d'économie circulaire les plus populaires sont celles axées sur la fin de vie des produits, et non celles qui sont en amont de la production.

La figure 4 présente la proportion d'entreprises ayant en place au moins une pratique d'économie circulaire pour chacun des quatre thèmes de l'économie circulaire, selon la taille de l'entreprise.

4.1 Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes

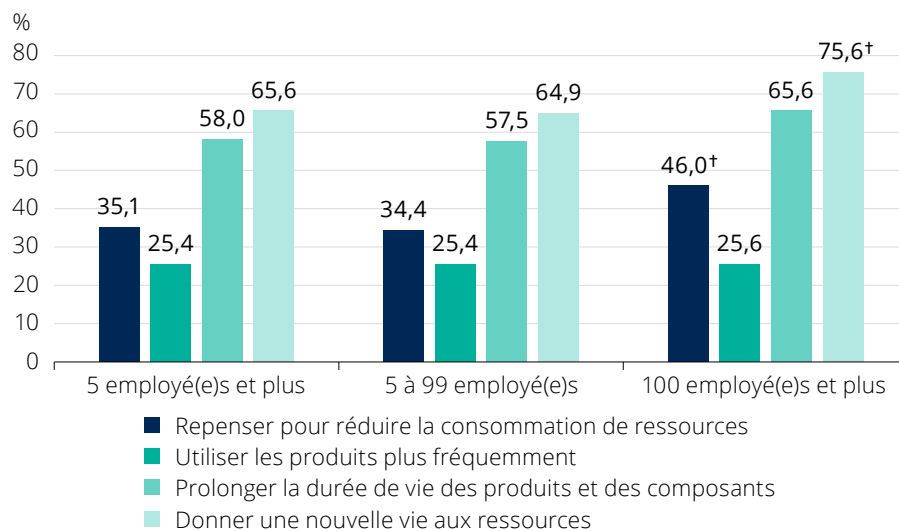
- Écoconception
- Consommation et approvisionnement responsables
- Optimisation des activités

Les pratiques visant à repenser pour réduire la consommation des ressources sont parmi les moins communes. Toutefois, elles sont davantage mises en pratique par les entreprises de grande taille que par les entreprises de petite taille : 46,0 % des entreprises employant 100 personnes et plus ont déclaré avoir une pratique de réduction de consommation des ressources en place, contre 34,4 % des entreprises employant de 5 à 99 personnes.

Environ 64,9 % des entreprises n'ont aucune pratique de réduction à la source, soit l'écoconception, la consommation ou l'approvisionnement responsables et l'optimisation des activités. Par ailleurs, les entreprises qui utilisent une des pratiques de ce thème n'ont généralement qu'une seule pratique en place. Pour les entreprises ayant en place deux pratiques d'économie circulaire sous ce thème, l'écoconception jointe à l'optimisation des activités est le couplage le plus courant. La figure 5 présente la répartition des entreprises selon le nombre de pratiques sous ce thème.

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser au moins une pratique d'affaires d'économie circulaire, selon les thèmes et la taille de l'entreprise, Québec, 2022

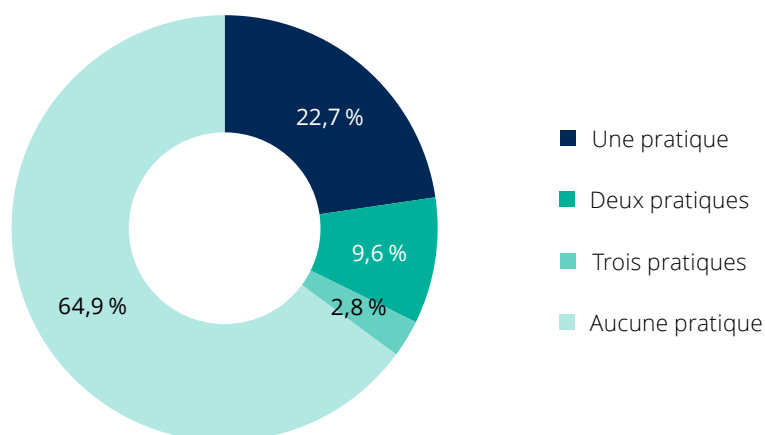


[†] Signifie que la différence entre les entreprises de moins de 5 à 99 employé(e)s et de 100 employé(e)s et plus est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Figure 5

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes*, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

4.2 Utiliser les produits plus fréquemment



- Économie collaborative
- Location à court terme

Les pratiques du thème visant l'utilisation plus fréquente des produits sont celles qui sont adoptées le moins souvent (25,4 % des entreprises ayant au moins une pratique sous ce thème). De plus, aucune différence statistique ne peut être établie entre les grandes et les petites entreprises pour ce thème. Autrement dit, la taille de l'entreprise ne joue pas sur la propension à adopter une pratique visant à utiliser plus fréquemment les mêmes ressources. Il est à noter que ce thème comprend seulement deux pratiques, ce qui peut jouer sur la fréquence d'utilisation de ces pratiques.

L'économie collaborative est la pratique la plus populaire de ce thème, mais il demeure que moins d'un cinquième des entreprises l'utilise (18,8 %). Pour rappel, l'économie collaborative (ou économie de partage) favorise le partage des ressources entre entreprises¹⁴. La location à court terme est une pratique utilisée par seulement 11 % des entreprises.

La figure 6 présente la répartition des entreprises selon le nombre de pratiques liées à ce thème.

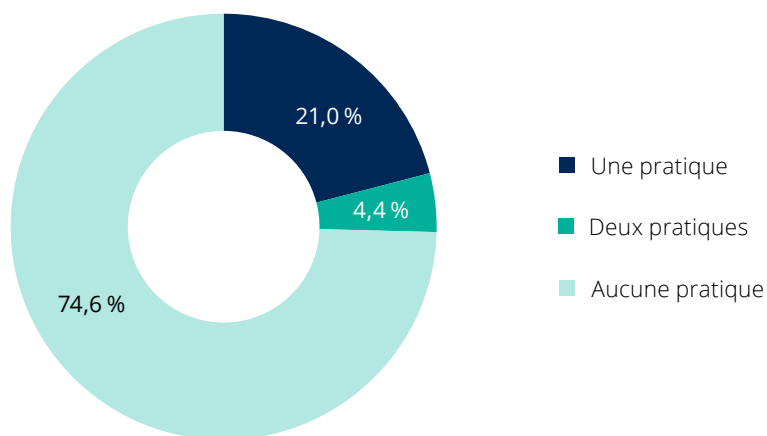
Les pratiques des thèmes suivants, soit *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* et *Donner une nouvelle vie aux ressources* sont les plus utilisées. Ces thèmes sont situés en aval du cycle de vie des produits.



Shridhar Gupta / Unsplash

Figure 6

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'économie circulaire sous le thème *Utiliser les produits plus fréquemment*, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

14. L'économie collaborative est plus connue pour son usage chez les particuliers, par exemple en raison de la place d'Uber et d'Airbnb sur le marché. Comme cette enquête s'adresse aux entreprises, il est normal que l'usage de telles plateformes ne ressorte pas dans l'enquête.

4.3 Prolonger la durée de vie des produits et des composants



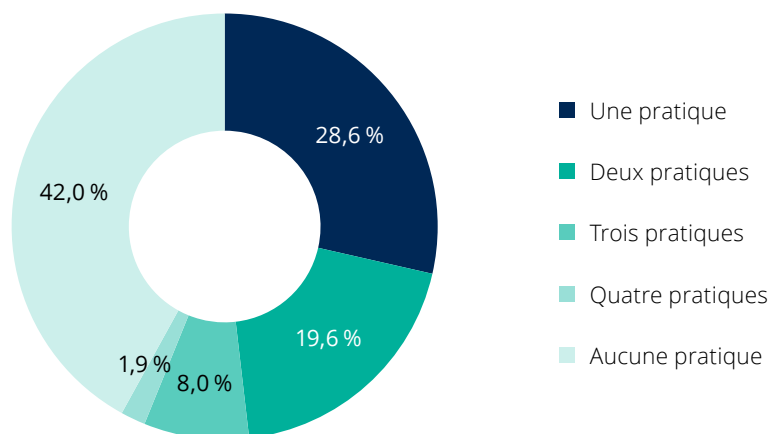
- Entretien et réparation
- Don et revente
- Reconditionnement
- Économie de fonctionnalité

Les stratégies d'économie circulaire visant à prolonger la durée de vie des produits et des composants sont beaucoup plus communes que celles des thèmes situés en amont de la chaîne de valeur (thèmes *Repenser* et *Utiliser plus fréquemment*). Effectivement, 58,0 % des entreprises ont recours à au moins une pratique, soit près du double de ce qui est observé pour les thèmes en amont de la chaîne. À la figure 7, on observe que 29,5 % des entreprises combinent plusieurs pratiques (deux, trois ou quatre) visant à prolonger la durée de vie des produits et des composants.

La taille de l'entreprise ne joue pas sur la propension à adopter une de ces pratiques.

Figure 7

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.



AnnaStills / iStock



- Symbiose industrielle
- Recyclage et/ou compostage
- Valorisation des résidus

Le thème visant à donner une nouvelle vie aux ressources, qui inclut la pratique du recyclage/compostage, est de loin le thème le plus intégré chez les entreprises : 65,6 % d'entre elles ont recours aux pratiques de ce thème. La proportion est plus élevée

chez les entreprises de 100 personnes et plus (75,6 %) que chez celles de 5 à 99 personnes (64,9 %).

Le recyclage/compostage est la pratique d'économie circulaire la plus présente : 63,9 % des entreprises l'ont en place. Les autres pratiques de ce thème, soit la valorisation des résidus et la symbiose industrielle, sont beaucoup plus marginales. La figure 8 présente la répartition des entreprises qui entreprennent ou non de donner

une nouvelle vie aux ressources, selon le nombre de pratiques d'économie circulaire de ce thème.

Ainsi, ce sont les stratégies axées sur la fin de vie des produits qui sont les plus populaires auprès des entreprises.

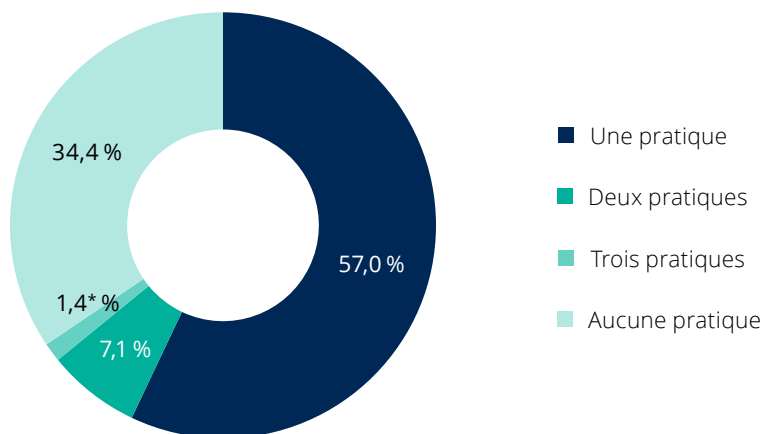
On remarque également que les pratiques des thèmes *Repenser pour réduire la consommation des ressources* et *Donner une nouvelle vie aux ressources* sont davantage mises en place chez les grandes entreprises que chez les petites (différence significative entre les entreprises de 5 à 99 personnes et celles de 100 personnes et plus). Les proportions d'entreprises ayant en place au moins une pratique des thèmes *Utiliser plus fréquemment* et *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* sont similaires entre les différentes tailles d'entreprise.

Par ailleurs, on observe qu'une minorité d'entreprises, soit 10,9 % d'entre elles, mettent en place au moins une pratique dans chacun des thèmes de l'économie circulaire, sans différence statistique entre les petites et les grandes entreprises.

Chez les entreprises ayant mis en place au moins une pratique d'économie circulaire, la moyenne est de 3,1 pratiques par entreprise.

Figure 8

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Zoom sur les entreprises qui pratiquent l'économie collaborative

L'économie collaborative, appelée aussi l'économie de partage, concerne l'utilisation d'un même bien par plusieurs entreprises pour en intensifier l'usage. Elle concerne également la mutualisation de services, comme les services des ressources humaines, ou encore des espaces. L'économie collaborative privilégie l'usage plutôt que la possession.

Au Québec, en 2022, 18,8 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont pratiqué l'économie collaborative, et

ce, peu importe la taille de l'entreprise. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les entreprises de 5 à 49 personnes et celles de 50 personnes et plus.

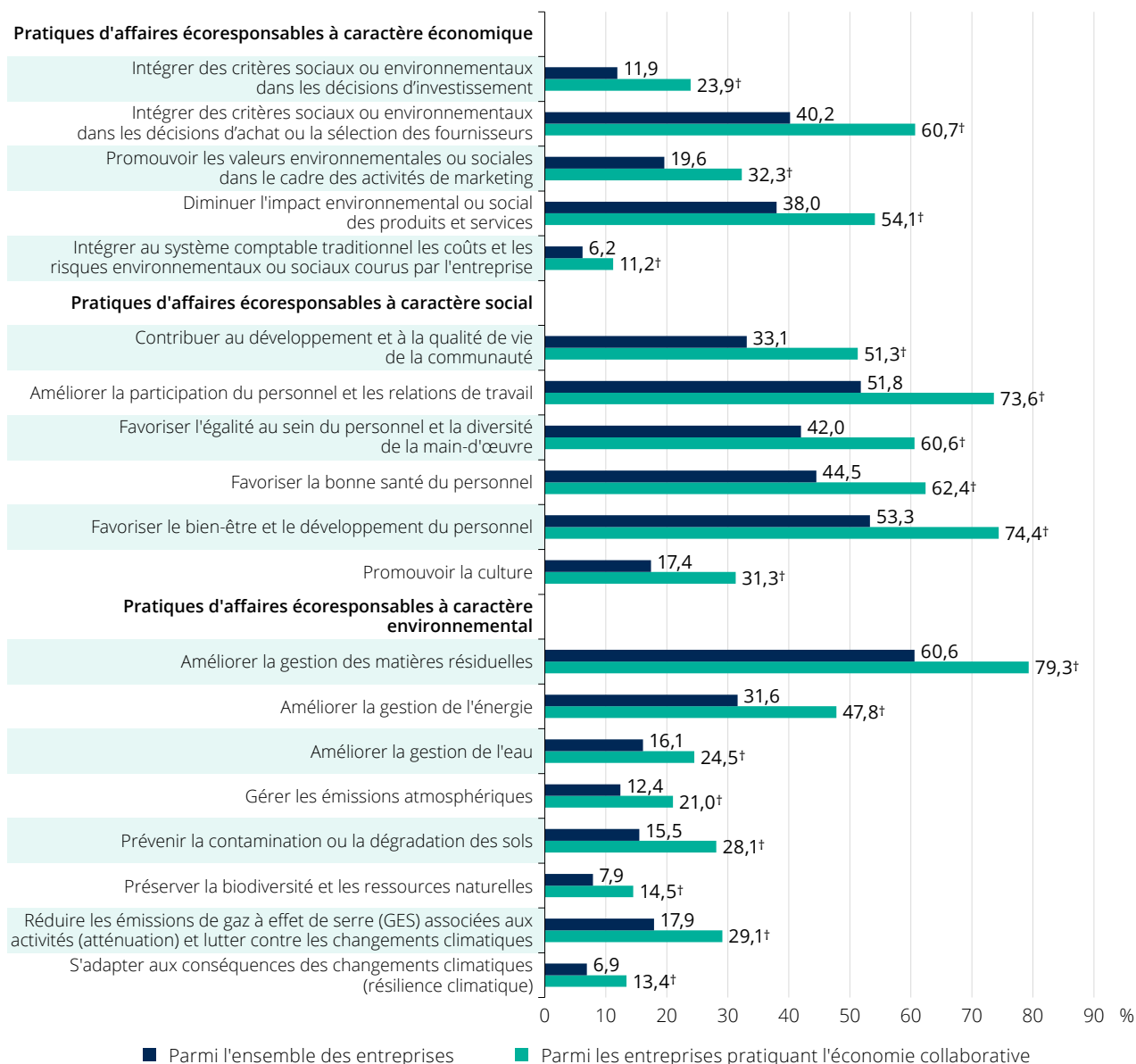
Les entreprises qui ont pratiqué l'économie collaborative ont également mis en place d'autres pratiques d'affaires écoresponsables, que celles-ci soient à caractère économique (ex. approvisionnement responsable), social (ex. favoriser la bonne santé du personnel) ou

environnemental (ex. améliorer la gestion de l'énergie)¹. Comme le montre la figure suivante, lorsqu'on compare les entreprises qui pratiquent l'économie collaborative à l'ensemble des entreprises, on constate que les premières sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables.

Suite à la page 11

Figure 9

Proportion d'entreprises ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables, parmi les entreprises pratiquant l'économie collaborative ou parmi l'ensemble des entreprises, Québec, 2022



† Différence significative entre les entreprises qui pratiquent l'économie collaborative et l'ensemble des entreprises.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

On peut donc conclure que les entreprises qui pratiquent l'économie collaborative sont plus sensibilisées aux pratiques d'affaires écoresponsables, peu importe la nature de ces pratiques (économiques, sociales et environnementales), que l'ensemble des entreprises.

1. Pour plus d'informations sur les pratiques d'affaires écoresponsables économiques, sociales et environnementales, veuillez consulter la page Web : [Les pratiques d'affaires écoresponsables](#).

Conclusion

L'économie circulaire est un concept émergent qui rassemble des pratiques d'affaires déjà bien implantées, en raison notamment de leurs avantages économiques, et

d'autres, plus innovantes. Dans un contexte d'accumulation de matières résiduelles, de volonté de préserver les ressources naturelles et la santé des écosystèmes, en plus

de la lutte contre les changements climatiques, ces pratiques pourraient se généraliser. L'édition 2025 de l'enquête permettra d'en suivre l'évolution.

Glossaire

Cycle de vie

Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie¹.

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Pratiques d'affaires en économie circulaire²

Écoconception

Conception qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie, dans le but de minimiser ou de prévenir ces impacts. L'étape de conception est en effet déterminante pour réduire la quantité de ressources vierges requise dans la fabrication des biens.

L'écoconception permet par exemple :

- de concevoir des produits répondant simultanément à plusieurs fonctions ;
- de réduire la quantité de ressources nécessaire pour la fabrication et l'usage d'un produit ;
- de privilégier des ressources à faible impact (renouvelables, non toxiques, réutilisables, recyclées, etc.) ;
- d'éviter de contaminer les composantes d'origine biologique avec des intrants toxiques ;
- de favoriser un usage prolongé du produit (durabilité, réparabilité, mises à jour facilitées, etc.) ;
- de s'inspirer de la nature dans la conception des produits (biomimétisme).

Consommation et approvisionnement responsables

Mode de consommation qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.

Le modèle d'économie circulaire propose de nouveaux critères d'achat centrés sur l'usage optimal des ressources.

Optimisation des opérations

Amélioration ou modification des techniques, des technologies, des procédés ou des processus employés au sein d'une organisation dans le but de réduire les ressources nécessaires à certaines activités ou d'en maximiser l'utilisation.

En lien avec l'économie circulaire, les entreprises peuvent, par exemple, cibler plus efficacement les ressources prioritaires à économiser (en raison de risque d'approvisionnement, de la rareté des ressources, etc.) et trouver plus facilement des débouchés pour leurs rejets ou sous-produits.

Les nouvelles technologies peuvent aider à l'optimisation des opérations, notamment des systèmes de gestion de l'information permettant de mieux gérer la consommation de ressources, de cibler les pertes, de planifier efficacement la logistique de distribution.

La fabrication additive (dont l'impression 3D) recèle également un potentiel intéressant en matière d'économie de ressources.

Économie collaborative

Économie qui repose sur l'échange et la mutualisation des biens, des services et des connaissances. Elle regroupe une grande variété de stratégies commerciales et de modèles d'échanges, avec ou sans intermédiaire, et permet de maximiser l'usage des biens et produits en circulation dans le marché. L'économie collaborative touche différents systèmes et pratiques de consommation, de production, de financement ainsi que d'acquisition et de transmission du savoir.

Suite à la page 13

1. Office québécois de la langue française (2010).

2. Définitions inspirées de Québec circulaire, de RECYC-QUÉBEC et de l'OQLF. Certains paragraphes peuvent avoir été coupés ou modifiés à des fins de simplification.

Aussi appelée « économie de/du partage », l'économie collaborative est facilitée par le développement de plateformes Web.

Exemples : Uber ou d'autres entreprises de transports de colis et de personnes, partages de locaux pour entreprise, Exagrange (location pair-à-pair d'actifs agricoles et forestiers), plateformes de partage d'expertise entre entreprises, Amigo (covoiturage), Partage Club (plateforme de partage d'objet entre voisins), Wikipédia (partage des connaissances).

Location à court terme

En location, une organisation ou une personne est propriétaire d'un bien et en loue l'usage pour une durée déterminée. Cette stratégie est bien connue de certains secteurs, comme l'outillage, l'automobile et l'immobilier. En évitant aux clientèles d'avoir à acheter un bien dont elles ne se servent qu'occasionnellement, la location peut permettre de maximiser leur utilisation donc d'intensifier l'usage des biens. Ce modèle d'affaires répond donc au même objectif que celui de l'économie collaborative, mais il est plus adapté pour les clientèles qui ne souhaitent pas être en lien avec les autres usagers et usagères d'un même bien.

Sous l'impulsion de l'économie circulaire, la location s'étend à de plus en plus de secteurs, comme celui de la mode et du textile.

Entretien et réparation

Première stratégie pour prolonger la durée de vie des biens, l'entretien et la réparation peuvent être réalisés par le consommateur ou la consommatrice même, un organisme spécialisé (ex. : cordonnerie), le distributeur ou le fabricant. Elle vise à maintenir un produit en bon état d'utilisation ou à le remettre en état de marche pour la même fonction. La réparation permet de lutter contre l'obsolescence.

Bien que l'entretien et la réparation soient déjà très répandus pour les biens de longue durée (ex. : avions, bateaux, automobiles, habitations), on observe une tendance inverse pour les produits de consommation courante et les petits électroménagers.

Don

Cession d'un bien à une autre personne physique ou morale sans contrepartie.

Revente

Vente d'un produit usagé, généralement à un prix moindre que lors de la vente initiale. Le don et la revente constituent des pratiques de circulation des ressources par redistribution, ce qui participe à l'allongement de la durée de vie d'un produit. Les nouvelles plateformes numériques offrent de nouvelles occasions aux personnes qui veulent se départir d'objets d'entrer en contact avec celles qui en recherchent.

Reconditionnement

Pratique qui consiste à remettre un produit ou composant à l'état neuf avec une garantie équivalente ou proche de celle du neuf. Une suite d'étapes standardisées visent à rétablir ses performances ou sa qualité d'origine et à prolonger sa durée de vie. Le produit est collecté, transporté et désassemblé. Ensuite, tous ses composants sont nettoyés et contrôlés, et certains sont changés ou réusinés. Le produit est alors réassemblé, contrôlé et remis en vente sur le marché.

Le reconditionnement permet notamment de réduire les coûts de production et de lutter contre l'obsolescence. Il s'agit d'une pratique courante dans les secteurs de l'électronique (p. ex. reconditionnement d'ordinateurs et de téléphones cellulaires), de l'automobile et de l'aéronautique, entre autres.

Économie de fonctionnalité ou de la fonctionnalité

Modèle économique qui privilégie la vente de la performance d'usage d'un bien, plutôt que la vente du bien lui-même. On vend la mise à disposition d'un bien matériel ou d'un service. L'entreprise demeure propriétaire du bien, mais elle tire désormais ses revenus de l'usage et de l'entretien des produits.

Cette stratégie permet d'éviter la surconsommation de ressources, de promouvoir l'expertise et la valeur des services et de combattre l'obsolescence programmée par la production de biens durables et réparables.

Par exemple, Michelin offre à des propriétaires de flottes de camions lourds un service de pneumatiques plutôt que les pneus eux-mêmes. Le client ou la cliente ne possède pas les pneus, qui lui sont facturés au kilomètre. En conservant la propriété du produit, le fabricant peut gérer adéquatement la fin de cycle de vie. Le produit peut alors être réparé, remis à neuf ou démantelé pour générer de nouvelles composantes ou matières premières.

Écologie industrielle/Symbiose industrielle/Écologie industrielle et territoriale

Approche de gestion des systèmes de production industrielle qui vise à optimiser l'utilisation des ressources par les entreprises d'un territoire en s'inspirant des cycles des écosystèmes naturels.

La symbiose industrielle repose sur des synergies (échange ou mise en commun de ressources) et des stratégies de bouclage des flux qui visent à optimiser la gestion des matières résiduelles et des ressources.

Suite à la page 14

On distingue :

- Les synergies de substitution, où le résidu de l'un se substitue en tout ou en partie à une matière première de l'autre ;
- Les synergies de mutualisation, où plusieurs entreprises coordonnent leurs besoins en ressources qu'elles partagent pour répondre à un besoin commun.

Recyclage

Processus par lequel une matière résiduelle subit des transformations afin d'être utilisée comme matière première dans la fabrication d'un nouveau produit.

L'économie circulaire permet d'une part de mettre en place les boucles de recyclage les plus courtes possibles et ainsi, de privilégier les marchés locaux de recyclage plutôt que les marchés d'exportation. D'autre part, dans un souci de préserver la valeur des ressources, elle invite à miser sur le recyclage qui a pour but de transformer une matière résiduelle en un produit à valeur ajoutée (suprarecyclage, qu'on nomme *upcycling* en anglais).

Compostage

Traitement aérobie (en présence d'oxygène) des matières organiques, qui crée un produit solide mature : le compost.

Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols.

Valorisation des résidus

Mode de valorisation des matières résiduelles consistant à leur faire subir un traitement thermique ou chimique et à récupérer l'énergie ainsi produite pour une utilisation subséquente.

Exemples : l'incinération avec récupération d'énergie, la biométhanisation, la combustion dans une chaudière industrielle ou dans un four de cimenterie, la pyrolyse et la gazéification.

Méthodologie de l'enquête

Le mode de collecte prévu était multimode. Les répondantes et répondants pouvaient utiliser le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI).

La collecte des données a eu lieu du 13 février au 21 avril 2023.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le [rapport d'enquête](#).

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles [dans les tableaux détaillés](#).

Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.

Bien que les graphiques présentés semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé).

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation disponible dans les tableaux des résultats détaillés. Dans les analyses et figures présentées dans ce bulletin, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque la cote de l'estimation est de D, soit d'une qualité passable, un « * » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

Bibliographie

- BERNEMAN, C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009). *L'éco-conception : Quels retours économiques pour l'entreprise ?*, [En ligne], Avril, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 70 p. [cirano.qc.ca/files/publications/2009s-09.pdf].
- BREHAIN, S. (2023). *Mesurer la productivité des matières au Québec*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 12 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/productivite-matieres-quebec-2023.pdf].
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (2022). *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Rapport 364*, [En ligne], Québec, 696 p. [voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000273113].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, Édition 2023*, [En ligne], Québec, L'Institut, 124 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2023.pdf].
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2025). *Accélérer le développement de l'économie circulaire - Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*, [En ligne], 59 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-economie-circulaire.pdf].
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010). « Cycle de vie », *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], Québec. [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26505157/cycle-de-vie].
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2025, mis à jour le 2 avril). *Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire*, [En ligne], Québec. [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/vocabulaire-economie-circulaire.aspx].
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (s.d.). « Comptes de flux de matières », *Explorateur des données de l'OCDE*, [En ligne]. [[data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&pg=0&bp=true&snb=18&tm=consommation%20int%C3%A9rieure%20de%20mati%C3%A8res&vw=tb&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_MATERIAL_RESOURCES%40DF_MATERIAL_RESOURCES&df\[ag\]=OECD.ENV.EPI&df\[vs\]=1.0&dq=USA%2BEU27_2020%2BOECD%2BOECD%2BOECD.A.DMC.T.PS.TOT&pd=2012%2C&to\[TIME_PERIOD\]=false](http://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&pg=0&bp=true&snb=18&tm=consommation%20int%C3%A9rieure%20de%20mati%C3%A8res&vw=tb&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_MATERIAL_RESOURCES%40DF_MATERIAL_RESOURCES&df[ag]=OECD.ENV.EPI&df[vs]=1.0&dq=USA%2BEU27_2020%2BOECD%2BOECD%2BOECD.A.DMC.T.PS.TOT&pd=2012%2C&to[TIME_PERIOD]=false)] (Consulté le 20 février 2025).
- QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). Pôle en économie circulaire, [Infographie]. Repéré au www.quebeccirculaire.org/data/sources/users/5777/2022021162031-20220211poleecddiversite-des-membresfr.pdf.
- QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). *Stratégies de circularité*, [En ligne]. [www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html].
- RECYC-QUÉBEC (2025a). « L'élimination », *Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2023-elimination.pdf].
- RECYC-QUÉBEC (2025b). « La collecte sélective », *Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2023-collecte-selective.pdf].
- RECYC-QUÉBEC (2025c). « Les matières organiques », *Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2023-matieres-organiques.pdf].
- RECYC-QUÉBEC (2025d). *Lexique*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/lexique].

Autres publications d'intérêt

[Les pratiques d'affaires écoresponsables](#)

Juin 2024

[L'utilisation des technologies propres](#)

Mai 2024

Tableaux statistiques d'intérêt

[Statistiques sur l'économie circulaire](#)

Abréviations et signes conventionnels

% Pour cent ou pourcentage

hab. Habitant

kg Kilogramme

t Tonne métrique

Acronymes et sigles

BAPE Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

OCDE Organisation de coopération
et de développement
économiques

RECYC- Société québécoise de

QUÉBEC récupération et de recyclage

SCIAN Système de classification des
industries de l'Amérique du Nord

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *L'économie circulaire chez les entreprises au Québec*, [En ligne], L'Institut, 16 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-circulaire-2022-entreprises.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain et Sarah Roy-Milliard,
en collaboration avec Ariane Vézina et Julien Armand

Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-02002-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de
consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
[statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/
droits-auteur-permission-reproduction](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Photo en couverture : KuznetsovDmitry / iStock